



## BAROMETRE DE LA DEPENDANCE PRINCIPALES CONCLUSIONS

---

### **PARTIE 1 - LE BAROMETRE DE LA DEPENDANCE VUE PAR LE GRAND PUBLIC**

#### **La méthodologie :**

Le **BAROMETRE DE LA DEPENDANCE VUE PAR LE GRAND PUBLIC** présente les principaux résultats d'une **enquête semi quantitative / semi qualitative** propre et dédiée à ce baromètre.

Le sujet de l'enquête a été formulé de la manière suivante :  
« *Vous et la perte d'autonomie / dépendance* ».

#### **Cette enquête a été :**

- administrée par appels téléphoniques sortants
- effectuée par des télé enquêteurs Tribulis, l'Agence Marketing et Communication en Assurance
- réalisée entre le 23/09/2008 et le 06/10/2008
- administrée avec une durée moyenne d'enquête de 10 minutes

L'échantillon d'étude final compte **1 000 enquêtes** entièrement réalisées.

#### **Les critères d'échantillonnage du fichier de départ étaient les suivants :**

- des particuliers
- âgés de 40 à 65 ans

#### **En termes de typologie, l'échantillon de départ comprenait :**

- des particuliers habitant en milieu urbain, semi rural et rural
- des actifs et des inactifs
- des hommes et des femmes

#### **L'information des Français sur la perte d'autonomie :**

→ Globalement, seul un tiers de l'échantillon estime être informé sur la dépendance.

→ Aujourd'hui, plus de 1 100 000 personnes dépendantes percevraient l'APA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, le sous échantillon surestime très fortement le nombre de Français en situation de perte d'autonomie.

→ Plus des trois quart de l'échantillon estime qu'il existe des facteurs de risque à la dépendance.

→ Les facteurs de risque à la dépendance cités par le sous échantillon sont nombreux et variés.

→ Ils concernent principalement l'individu en lui-même (sa santé et sa vie quotidienne).

→ Plus d'un quart du sous échantillon cite LA maladie.

→ La très grande majorité de l'échantillon pense qu'une personne dépendante peut être aidée dans son quotidien en étant aidée par une tierce personne pour effectuer les tâches de la vie courante à son domicile.

- L'échantillon ne cite quasiment pas les structures collectives spécialisées adaptées.
- Une très grande partie de l'échantillon pense que les personnes dépendantes doivent être aidées financièrement mais un sixième ne le pense pas.
- Les deux tiers du sous échantillon qui pense que les personnes dépendantes doivent être aidées financièrement, estiment qu'elles doivent l'être en percevant des aides financières de l'Etat.
- Le sous échantillon qui pense que les personnes dépendantes doivent être aidées financièrement cite très peu les organismes privés.
- La quasi-totalité de l'échantillon pense que les personnes dépendantes doivent être aidées dans la vie de tous les jours.
- Près des trois quarts du sous échantillon qui pense que les personnes dépendantes doivent être aidées dans la vie de tous les jours, estiment qu'elles doivent l'être pour les aider dans leur quotidien à effectuer les tâches de la vie courante.
- Le sous échantillon qui pense que les personnes dépendantes doivent être aidées dans la vie de tous les jours, ne cite quasiment pas les structures collectives spécialisées adaptées.
- Les trois quarts de l'échantillon déclarent ne pas connaître le coût moyen mensuel dépensé par une personne dépendante.
- Le coût mensuel moyen étant aujourd'hui estimé à 2 000 euros, près des deux tiers du sous échantillon qui déclare connaître ce coût le sous estime.
- Aujourd'hui, la part des aides de l'Etat représentant environ 25% à 30% du montant mensuel moyen dépensé par une personne dépendante, pour les GIR I, II, III et IV et pour les personnes bénéficiant de l'APA, plus de la moitié de l'échantillon sous estime la part prise en charge par les aides de l'Etat.
- Eu égard aux conditions d'attribution de l'APA, l'ensemble de l'échantillon surestime la part prise en charge du coût mensuel de la dépendance par les aides de l'Etat.
- La majorité de l'échantillon estime qu'une personne dépendante doit prendre en charge entre 1 000 et 2 000 euros du coût moyen mensuel de sa dépendance.

### **L'implication des Français sur la perte d'autonomie :**

- Plus de la moitié de l'échantillon déclare avoir déjà été confrontée à la dépendance d'un proche.
- La très grande majorité de l'échantillon favorise le maintien au domicile par rapport au placement en maison spécialisée.
- Une grande partie du sous échantillon qui estime qu'une personne dépendante peut être aidée autrement qu'en favorisant son maintien à domicile ou son placement en maison spécialisée, pense que cette aide dépend de l'état de santé de la personne.
- Une très grande partie de l'échantillon plébiscite l'aide de la famille au quotidien.
- Plus des deux tiers de l'échantillon croit en la possibilité de l'aide de la famille au quotidien.
- Chute de 20% entre le souhaitable et le possible, en ce qui concerne l'aide de la famille au quotidien.
- Plus d'un tiers de l'échantillon estime que le temps moyen quotidien qu'un proche peut consacrer pour s'occuper d'une personne dépendante à son domicile est compris entre 1 heure et 3 heures.

→ Plus d'un quart de l'échantillon estime que le temps moyen quotidien nécessaire pour s'occuper d'une personne dépendante à son domicile est compris entre 5 heures et 6 heures.

→ Aujourd'hui, le temps moyen quotidien nécessaire pour s'occuper d'une personne dépendante étant estimé à 5h30, l'échantillon sous estime ce temps nécessaire.

→ Chute de 13,8% entre le temps moyen quotidien nécessaire pour s'occuper d'une personne dépendante à son domicile et le temps moyen quotidien qu'un proche peut lui consacrer, quand ce temps est compris entre 5 heures et 10 heures.

→ Les quatre cinquièmes de l'échantillon pensent que les Français ne se prémunissent pas contre ce risque.

### **La perception des Français du risque pour soi-même / ses proches :**

→ Plus des trois quarts de l'échantillon privilégie le maintien à domicile pour une personne adulte proche en situation de dépendance, par rapport à une aide financière ou à un placement en maison spécialisée.

→ Dans le cas d'une personne adulte proche en situation de dépendance, la moitié de l'échantillon ne peut pas choisir entre le maintien à domicile, l'aide financière et le placement en maison spécialisée, parce qu'elle estime que cela dépend du niveau de dépendance de cette personne.

→ La majorité de l'échantillon se sent suffisamment renseignée/informée sur le sujet.

→ Plus des trois quarts de l'échantillon plébiscite l'aide de la famille au quotidien, dans le cas d'une personne adulte proche en situation de dépendance.

→ Dans le cas d'une personne adulte proche en situation de dépendance, aidée au quotidien par sa famille, plus d'un quart de l'échantillon estime le temps moyen quotidien que la famille pourrait consacrer à cette personne entre 1 heure et 3 heures.

→ Chute de 10,5% entre le temps moyen quotidien nécessaire pour s'occuper d'une personne dépendante à son domicile et le temps moyen quotidien que la famille pourrait effectivement consacrer à cette personne, quand ce temps est compris entre 5 heures et 10 heures.

→ Dans le cas d'une personne adulte proche en situation de dépendance, aidée au quotidien par sa famille, plus d'un quart de l'échantillon estime le temps moyen quotidien nécessaire dont aurait besoin cette personne dépendante entre 5 heures et 10 heures.

→ La grande majorité de l'échantillon déclare avoir déjà pensé à cette éventualité de dépendance pour ses proches.

→ La majorité de l'échantillon déclare avoir déjà pensé à cette éventualité de dépendance pour eux.

### **La réponse des Français aux conséquences financières de la perte d'autonomie :**

→ Plus des trois quarts de l'échantillon pensent qu'au-delà des aides éventuelles de l'État, il est de leur rôle de se prémunir individuellement contre ce risque.

→ La majorité du sous échantillon qui pense qu'il est de son rôle, au-delà des aides éventuelles de l'Etat, de se prémunir individuellement contre le risque de dépendance, pense à la souscription à une assurance privée complémentaire, à une mutuelle.

→ Plus des trois quarts de l'échantillon pensent qu'il faut se prémunir financièrement contre l'éventuel risque de dépendance.

→ Près des deux tiers de l'échantillon pense être prémuni financièrement contre l'éventuel risque de dépendance.

→ Près des deux tiers de l'échantillon estime qu'il est du ressort d'un employeur de proposer un dispositif prévoyance dépendance à ses salariés.

→ La grande majorité de l'échantillon déclare le connaître le dispositif des SAP.

→ Pour la quasi-totalité du sous échantillon qui déclare connaître le dispositif des SAP, les SAP paraissent être un soutien essentiel pour les personnes dépendantes.

## **PARTIE 2 – LE BAROMETRE DE LA DEPENDANCE VUE PAR LES RESPONSABLES RESSOURCES HUMAINES**

### **La méthodologie :**

**Le BAROMETRE DE LA DEPENDANCE VUE PAR LES RESPONSABLES RESSOURCES HUMAINES** présente les principaux résultats d'une **enquête semi quantitative / semi qualitative** propre et dédiée à ce baromètre.

Le sujet de l'enquête a été formulé de la manière suivante :

« *La perception de la Dépendance Collective par les Responsables Ressources Humaines (RH) des entreprises privées implantées en France.* »

Cette enquête a été :

- administrée par appels téléphoniques sortants
- effectuée par des télé enquêteurs Tribulis, l'Agence Marketing et Communication en Assurance
- au printemps 2008
- administrée avec une durée moyenne d'enquête de 15 minutes

L'échantillon d'étude final comprend **150 enquêtes** entièrement réalisées.

Les critères d'échantillonnage du fichier de départ étaient les suivants :

- des Responsables Ressources Humaines (RH)
- d'entreprises privées
- implantées en France
- en charge de la protection sociale

L'échantillon final de cette enquête comptait 150 enquêtes entièrement réalisées, soit :

- 50 entreprises de moins de 200 salariés
- 50 entreprises de 200 à 500 salariés
- 50 entreprises de plus de 500 salariés

### **Les principaux résultats :**

→ 37% des RH interrogés estiment que le nombre de personnes dépendantes aujourd'hui en France est entre 500 000 et 1 million.

→ 64% des RH interrogés pensent que la progression du nombre de personnes dépendantes en France à l'horizon 2030 par rapport à aujourd'hui sera de 10% à 30%.

→ 67% des RH pensent que le coût financier moyen mensuel que doit assumer une personne dépendante pour pallier sa perte d'autonomie est compris entre 1 000 et 3 000 euros.

- 71% des RH interrogés déclarent ne pas connaître les modalités de financement de la dépendance par les pouvoirs publics.
- Pour 45% des RH interrogés, les modalités de financement de la dépendance par les pouvoirs publics se traduisent par des aides de l'Etat.
- 68% des RH interrogés estiment que la prise en charge de la dépendance est du ressort de la solidarité nationale complétée par une incitation à une assurance complémentaire.
- 69% des RH interrogés pensent que le montant moyen mensuel de l'APA versé à la personne dépendante est compris entre 300 et 600 euros.
- 90% des RH interrogés estiment que le montant moyen mensuel de l'APA n'est pas suffisant pour faire face aux frais supplémentaires engendrés par la perte d'autonomie.
- 78% des RH interrogés pensent que les salariés actifs de certains secteurs d'activité sont plus exposés à terme au risque de dépendance.
- Les secteurs d'activité les plus cités, et de manière très nette, sont le bâtiment et l'industrie.
- 82% des RH interrogés pensent que les salariés actifs exerçant certains métiers sont plus exposés à terme au risque de dépendance.
- Les métiers les plus cités, et de manière très nette, sont les métiers du bâtiment et les ouvriers.
- 65% des RH interrogés estiment qu'il est du ressort de l'entreprise d'apporter un complément au financement de la dépendance en mettant en place une garantie dépendance, dans le cadre de la prévoyance.
- Parmi les RH interrogés qui pensent que l'entreprise doit apporter un complément au financement de la dépendance, la quasi-totalité (93%) pense que cette garantie dépendance doit couvrir le salarié.
- La moitié des RH interrogés (50%) pensent que les salariés de leur entreprise doivent trouver une réponse collective au risque de dépendance.
- 24% des RH interrogés pensent que les salariés actifs de leur entreprise sont plus exposés à terme au risque de dépendance, de par leur activité.
- Pour les RH interrogés qui pensent que les salariés actifs de leur entreprise sont plus exposés à terme au risque de dépendance, de par leur activité, cela est lié au type de métier.
- 50% des RH interrogés pense que leurs salariés seraient favorables à la mise en place d'un contrat collectif sur le risque de dépendance.
- Parmi les RH interrogés qui pense que leurs salariés y seraient favorables, 36% estime que ce serait dans le cadre d'un contrat collectif à titre obligatoire.
- 29% des RH interrogés estime que leur entreprise peut mettre en place un contrat collectif sur le risque de dépendance pour ses salariés.
- Pour une grande partie des RH interrogés qui pensent que leur entreprise peut mettre en place un contrat collectif sur le risque dépendance, la principale raison évoquée est les avantages (sociaux, fiscaux...).
- Parmi les RH interrogés qui pensent que leur entreprise ne peut pas mettre en place un contrat collectif sur le risque de la dépendance les principales raisons évoquées sont les coûts et le caractère non prioritaire du sujet.
- 22% des RH interrogés déclarent savoir que certaines entreprises ont mis en place en France des garanties collectives en matière de dépendance.

→ Parmi les RH interrogés qui déclarent savoir que certaines entreprises ont mis en place en France des garanties collectives en matière de dépendance, 10 peuvent citer des exemples.

→ Parmi les RH interrogés qui déclarent savoir que certaines entreprises ont mis en place en France des garanties collectives en matière de dépendance, la plupart pense que cela est un intéressant, et permet de prévenir le risque de dépendance.

→ 49% des RH interrogés pensent qu'il existe des avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises qui mettent en place un dispositif de prévoyance collective obligatoire pour la dépendance.

→ Parmi les RH interrogés qui pensent qu'il existe des avantages pour les entreprises à mettre en place un dispositif de prévoyance collective obligatoire pour la dépendance, ces avantages se traduisent par des exonérations fiscales, des aides.

→ 79% des RH interrogés pensent qu'il existe des freins, pour les entreprises en général, pour la mise en place d'un dispositif de prévoyance collective pour la dépendance.

→ Parmi les RH interrogés qui pensent qu'il existe des freins, pour les entreprises en général, pour la mise en place d'un dispositif de prévoyance collective pour la dépendance, 97% mentionnent les freins financiers.

→ Parmi les RH interrogés qui pensent qu'il existe des freins, dans leur entreprise en particulier, pour la mise en place d'un dispositif de prévoyance collective pour la dépendance, une très grande partie mentionne le coût.

→ 96% des RH interrogés déclarent ne pas connaître les différents types d'offres de dépendance collective existants.

→ Parmi les RH interrogés qui déclarent connaître les différents types d'offres de dépendance collective existants, tous semblent en mesure de les décrire.

*Nota Bene : L'une des offres existantes consiste à proposer à l'entreprise une cotisation susceptible de varier pour une prestation définie à l'avance (ex : une rente exprimée en euros) ; l'autre offre consiste à proposer à l'entreprise une cotisation définie pour une prestation qui se constitue progressivement (ex : des points dépendance acquis au fur et à mesure).*

→ Parmi les RH interrogés qui ont un avis sur la question, le premier type d'offre est globalement perçu de manière positive (38%).

→ Parmi les RH interrogés qui ont un avis sur la question, le deuxième type d'offre est perçu de manière très positive (50%).

→ Près d'un RH interrogé sur deux pensent que le deuxième type d'offre serait plus adapté à leur entreprise.

→ 6% des RH interrogés déclarent que leur entreprise a déjà réfléchi à la mise en place d'une garantie de dépendance collective.

→ Parmi les RH interrogés dont l'entreprise a déjà réfléchi à la mise en place d'une garantie de dépendance collective, 30% déclarent que leur entreprise pense à un contrat de prévoyance.

→ 6% des RH interrogés déclarent que leur entreprise est susceptible de mettre en place un dispositif de dépendance collective d'ici 1 an.

→ Hormis les RH interrogés qui déclarent que leur entreprise est susceptible de mettre en place un dispositif de dépendance collective d'ici 1 an, 7% des RH interrogés pensent que leur entreprise est susceptible de le faire dans plus d'un an.

→ 28% des RH interrogés déclarent connaître des organismes qui proposent des garanties de prévoyance collective pour la dépendance.

→ AG2R, AXA sont les organismes les plus cités.

- 29% des organismes cités sont des Institutions de Prévoyance.
- En synthèse, 68% des RH interrogés pense que la dépendance doit trouver une réponse collective.
- Parmi les RH interrogés qui sont convaincus de la nécessité de la réponse collective, 62% pense que cette réponse collective doit être obligatoire.
- En synthèse, 42% des RH interrogés pense que leur entreprise peut proposer une réponse collective à la dépendance.
- Parmi les RH interrogés qui pensent que leur entreprise peut proposer une réponse collective à la dépendance, 46% estime que cette réponse doit être obligatoire.
- Plus de la moitié des RH interrogés (64%) pense qu'un dispositif de dépendance collective peut se mettre en place en moins d'un an.
- Plus de la moitié des RH interrogés se sentent concernés par la dépendance collective.
- 85% des RH interrogés pense que la renégociation des garanties de prévoyance proposées aux salariés avec les partenaires sociaux est un moment opportun pour réfléchir au sujet de la dépendance.